Echiquier Excelsior

FR0010106500 - FR0013472172

Vous êtes porteurs du fonds Echiquier Excelsior géré par La Financière de l'Echiquier et nous vous remercions de votre confiance.

Nous souhaitons vous informer de notre décision d'apporter une modification à la structure de frais du Fonds ainsi que d'une modification de forme au sein de l'annexe précontractuelle du fonds.

Modification de la politique tarifaire

Evolutions n'affectant que la part **A** (**FR0010106500)**:

Des évolutions de la doctrine AMF relative aux frais des OPC nous conduisent à faire évoluer notre politique tarifaire.

- Ainsi, la société de gestion ne percevra plus de commissions de mouvements sur les transactions réalisées.
- En parallèle, la société de gestion introduit un forfait de frais de fonctionnement et autres services de 0.09%. Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ainsi, ce changement de présentation et ces ajustements ne provoquent pas une hausse des frais subis par les investisseurs. En effet, le forfait de « frais de fonctionnement et autres services » est en-dessous des commissions de mouvements observés dans le passé.

Evolutions n'affectant que la part **G (FR0013472172)** :

Des évolutions de la doctrine AMF relative aux frais des OPC nous conduisent à faire évoluer notre politique tarifaire.

- Ainsi, la société de gestion ne percevra plus de commissions de mouvements sur les transactions réalisées *(0.19% sur l'exercice précédent)*.
- En parallèle, la société de gestion introduit un forfait de frais de fonctionnement et autres services de 0.09%. Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.
- Enfin, des commissions de surperformance seront introduites

Ainsi, à compter du 18.12.2025, les frais vont évoluer comme suit :

<table>
<tr><th colspan="4">Evolutions des frais gestion au 18.12.2025</th></tr>
<tr><th colspan="2">AVANT</th><th colspan="2">APRÈS</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion</td><td rowspan="2">1.35%</td><td>Frais de gestion financière</td><td>1.35%</td></tr>
<tr><td>Frais de fonctionnement et autres services</td><td>0.09 %</td></tr>
<tr><td>Commissions de surperformance</td><td>Néant</td><td colspan="2">15% sur la différence positive entre la performance du compartiment (nette de frais de gestion fixes) et la performance de l'indice MSCI Europe Micro-Cap NR</td></tr>
</table>

Si ces modifications ne vous convenaient pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais.

Modification de forme dans l'annexe précontractuelle du fonds

Des modifications de forme ont été apportées à la rédaction de l'annexe précontractuelle du Fonds et notamment dans le paragraphe « Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?»

Le pourcentage d'actifs « alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales » a été baissé à 10%. En effet, le Produit Financier s'engage à réaliser une analyse ESG pour au moins 75% du portefeuille. Cette analyse ESG, reposant sur la méthodologie de notation GREaT, vise à donner au gérant une information sur le risque ESG attaché aux émetteurs. Elle n'a cependant pas vocation à être prise en compte de manière systématique et mesurable dans la sélection des titres en portefeuille. Ainsi, ce pourcentage d'analyse ne peut pas être formellement assimilable à un pourcentage « d'alignement « avec des caractéristiques environnementales et sociales.

Ces modifications rédactionnelles n'ont eu aucune incidence sur le process de gestion effectif du portefeuille.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé (DIC) du Fonds, disponible sur le site internet (www.lfde.com).

Nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller habituel pour toute demande d'information complémentaire concernant ces modifications ou plus globalement vos placements financiers.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

La Direction Générale de la Financière de l'Echiquier